

Ordonnance du Roy du 30 Septembre 1718 Pour faire payer cinquante sols par jour d'Appointemens aux Capitaines en Second d'Infanterie Françoise, qui estoient en pied dans les Regimens conservez a la Paix de Riswik, Et dont les Compagnies ont servi à l'incorporation faite à la Paix d'Utreck

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du Roy du 30 Septembre 1718 Pour faire payer cinquante sols par jour d'Appointemens aux Capitaines en Second d'Infanterie Françoise, qui estoient en pied dans les Regimens conservez a la Paix de Riswik, Et dont les Compagnies ont servi à l'incorporation faite à la Paix d'Utreck

Auteur(s) : France sept 1715

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1718]